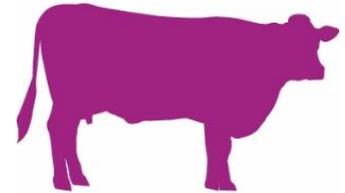


Le mot du Président :



Comme vous tous, le GDS a poursuivi son activité pendant cette période si particulière du confinement décrété pour limiter la propagation du nouveau coronavirus. Notre organisation humaine et informatique a bien passé ce test grandeur nature.



Comme organisme sanitaire, nous avons observé d'un œil modeste - mais attentif - les instances de la santé humaine et les mesures de gestions qu'elles prenaient pour faire face à cette épidémie : expliquer, faire adhérer à la démarche collective, faire des tests, compter sur la responsabilité de chacun tout en vérifiant certains points clés, construire des indicateurs, adapter la stratégie à la situation épidémiologique locale, apporter des aides ... Nous retrouvons notamment les difficultés qu'il y a parfois à interpréter le résultat d'un test PCR ou sérologique ou encore, que tous les kits de diagnostics ne se valent pas. Sur ce dernier point, c'est l'objet d'une bonne partie de la **cotisation nationale à la Section Etudes et Recherche** que de financer l'expertise nationale d'évaluation et de calibrage des outils de dépistage des maladies telles qu'IBR, paratuberculose, CAEV, besnoitiose et BVD bien sûr (voir en page 2).

Le programme d'éradication de la **BVD** se poursuit avec une bonne évolution des indicateurs (page 5). L'arrêté ministériel a permis d'étendre de manière **obligatoire** ce programme à toute la France ; ce qui va contribuer à réduire le risque dans le circuit commercial.



Nous commençons les travaux sur les modalités techniques de la deuxième phase qui nous verra progressivement basculer vers un suivi sérologique, potentiellement en 2022. D'ici là, différentes règles relatives à la maîtrise des risques auront été renforcées pour les mouvements et concours (page 5).

Le balayage sérologique départemental en **besnoitiose** a permis d'avoir une bonne vision sur la situation départementale (page 3). Elle est très favorable, mais l'évaluation reste à poursuivre, notamment avec une seconde analyse sur les laits de tank cet automne.

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Plusieurs de nos actions font l'objet d'un **soutien du Conseil régional** (BVD, IBR, salmonelles, avortements). Outre la mention de ce soutien dans toutes nos communications institutionnelles ou techniques, nous vous adressons cette année une information individuelle relative au régime cadre dans lequel ces aides vous sont versées.

Avec la crise du Covid-19, chacun a pu voir combien la structuration sanitaire était essentielle pour affronter une crise sanitaire. ESB, fièvre aphteuse, FCO, Schmallenberg, influenza aviaire, etc., la santé animale n'a pas été épargnée ces vingt dernières années. Et je pense que le soutien public aux organismes sanitaires des éleveurs - que sont les GDS - constitue, à ce titre, un investissement pertinent.

Depuis quelques années, nous avons malheureusement dû étendre notre mission au suivi d'élevages en difficultés, avec nos partenaires de la **cellule départementale de prévention** (EdE, DDCSPP, DDT), afin de prévenir toute dérive préjudiciable à l'éleveur et à ses animaux.

Notre dernière assemblée générale extraordinaire a entériné cette situation en complétant l'objet social du GDS. Pendant le confinement, sous l'égide de la DDCSPP et avec l'appui de l'EdE, nous sommes intervenus afin de procéder au retrait des bovins d'un élevage, car la situation le nécessitait. L'éleveur y a assisté et semblait soulagé de trouver une issue à sa situation.



Comprendre l'appel de cotisation :

FMSE



La cotisation au tronc commun du FMSE est appelée par la MSA.

La cotisation à la section Ruminant du FMSE est appelée par le GDS et reversée au FMSE.

Elle n'est pas obligatoire. Pour les élevages qui règlent leur cotisation GDS par prélèvement automatique et qui ne souhaiteraient pas cotiser au FMSE, veuillez prendre rapidement contact avec le GDS.

La section Ruminant comprend, à ce jour, les programmes d'aides bovines suivants :

- Les programmes tuberculose, brucellose, leucose et FCO indemnisent les coûts d'immobilisation des animaux (185 207 € ont été versés en 2019 aux 334 élevages du Doubs les plus affectés par le blocage des mouvements provoqué par l'épizootie de FCO BTV4 fin 2017) ;
- Le programme fièvre charbonneuse indemnise les coûts d'immobilisation des animaux et les pertes animales ;
- Le programme botulisme indemnise les pertes animales.

Lors de l'ouverture des programmes, il est prévu que le GDS prenne contact avec les élevages éligibles.



Pour être éligible à une indemnité, un élevage doit avoir réglé la cotisation de l'année et celle de l'année précédente (à l'exception des nouveaux élevages). Pour ne pas être considéré comme non-adhérent, la cotisation FMSE doit être acquittée avant le **31 janvier 2021**.

Section Etudes et Recherche

Les GDS départementaux, lors de leur appel de cotisation, collectent puis reversent à GDS France une cotisation à la Section Etudes et Recherche.

Le budget de la Section Etudes et Recherche nationale représente plus de 900 000 €. Les recherches conduites s'appuient sur des équipes scientifiques de GDS France, des GDS et de leurs partenaires scientifiques comme l'ANSES (Laboratoire de Niort), le LNCR (laboratoire de Maison-Alfort) ...

Ces actions de recherche sont de trois ordres :

- La référence analytique : évaluation et calage des outils de dépistage des maladies. Il s'agit de pouvoir disposer d'un résultat identique et fiable quel que soit le laboratoire qui réalise l'analyse pour les maladies où les pouvoirs publics ne financent pas/plus la référence : BVD, IBR, Paratuberculose, Besnoitiose, CAEV, Visna-Maedi ...

En parallèle, ce financement vise à réduire les coûts d'analyses pour les éleveurs en cherchant à mettre au point et valider de nouveaux tests, par exemple : une seule analyse sur un sang de mélange de 10 animaux, ou le test anticorps en IBR dont l'utilisation a permis d'améliorer la gestion des cas particuliers en limitant considérablement les contraintes pour l'élevage.



- La recherche appliquée : quelques dossiers sont en cours :

- Paratuberculose (programme PARADIGM) : dossiers engagés depuis plusieurs années qui a permis d'acquérir des connaissances sur la Paratuberculose et sa maîtrise dans les populations bovines ciblées, en travaillant sur la résistance génétique. L'héritabilité du caractère de résistance apparaît très élevée et les zones du génome responsables ont été identifiées. Il sera réalisé dans les prochains mois, un test de production génomique en race Holstein, en vue de proposer des index ;

- Besnoitiose : étude de détection des animaux fortement excréteurs ;

- Wohlfahrtia : recherche d'action préventive contre cette mouche dont les larves font des ravages dans les troupeaux d'ovins et de bovins du Centre Ouest. Il s'agit de chercher à bloquer son expansion avec des méthodes efficaces et peu coûteuses.

Besnoitiose : une maladie qui s'achète

La besnoitiose est une maladie parasitaire des bovins, transmise par les taons et les stomoxes ou par une aiguille contaminée. Le commerce des animaux est le facteur principal de l'évolution géographique de la besnoitiose. **La prévention est primordiale.** La maladie se décline en 3 phases :

- **Phase fébrile (durée : 3 à 10 jours)** : 40-41°C de fièvre, animal isolé et qui ne mange plus, peau chaude et douloureuse, crainte de la lumière vive, essoufflement, larmolement et jetage, congestion des muqueuses ;
- **Phase des œdèmes (durée 1 à 2 semaines)** : température normale, déplacements difficiles, œdèmes à la tête et aux membres, éventuelle hypertrophie testiculaire ;
- **Phase de dépilation et épaissement de la peau (durée : plusieurs mois)** : épaissement durable de la peau et crevasses aux articulations, dépilation diffuse, kystes sur le blanc de l'œil.



Source photos : GDS France

Il n'existe pas de traitement efficace, les animaux infestés sont contaminants à vie et il n'y a pas de vaccin.

En juin 2019, le Conseil d'Administration a décidé de rendre systématique le dépistage sérologique de la besnoitiose pour tous les animaux non-originares de Franche-Comté introduits dans le département. Ce dépistage concerne également les animaux originares d'éventuelles communes connues infestées de la région. Cette analyse est réalisée à partir du même prélèvement de sang que celui pour la recherche de l'IBR et le GDS prend en charge 80 % des frais de l'analyse.

Comme toute maladie « qui s'achète », il est encore mieux d'introduire un animal testé séronégatif dans son élevage d'origine. Il est également recommandé de procéder au dépistage de la paratuberculose et de la néosporose, pour tous vos achats de bovins !

Un balayage départemental a également débuté fin 2019. **40 000 €** ont été consacrés pour cette première phase du dépistage qui va se poursuivre à l'automne 2020 sur les ateliers laitiers et quelques élevages allaitants. Les premiers résultats sont très favorables.

Formations éleveur

Les formations organisées par le GDS du Doubs bénéficient des fonds VIVEA et impliquent les vétérinaires.

- **Santé du veau** : assurer une alimentation équilibrée de la mère en fin de gestation, prévenir les frais et optimiser la croissance des veaux (durée : 2 jours puis ½ journée de bilan) ;
- **Parage** : acquérir les bases d'un parage efficace et en toute sécurité (durée : 3,5 jours) ;
- **Gestion du parasitisme herbager** : répondre aux interrogations sur l'utilisation des molécules et apporter des outils de décision permettant de mieux gérer le parasitisme (durée 1,5 jours) ;
- **Éleveur infirmier** : examiner un bovin malade, détecter vite quand appeler son vétérinaire (2 jours) ;
- **Limitier l'antibiorésistance** : un enjeu de santé animale en élevage laitier bovin (durée 0,5 jours).

Inscriptions auprès d'Elise LONGET (03.81.65.07.56) ou gds25@gdsfc.org ou auprès de l'AIF 25-90.

BVD : tous concernés

Le dépistage obligatoire pour tous



Introduction « Non IPI »
ou contrôle à l'arrivée

Le dépistage de la BVD à l'introduction est obligatoire (PCR) pour les bovins qui ne bénéficient pas déjà d'un statut favorable.



Dépistage à la naissance
obligatoire pour tous

Tout veau né doit être dépisté : vivant, mort, avorton, mâle ou femelle, d'engrais ou de renouvellement !

Un résultat positif signe la présence du virus dans votre cheptel. L'animal IPI doit être éliminé sous 15 jours. Il entretient la circulation virale.

Vous ne devez pas vendre pour l'élevage ou l'engraissement tout porteur du virus (IPI ou virémique). S'il contamine ses congénères de transport ou allotement, vous devenez responsable de la transmission du virus.

En cohérence avec l'arrêté ministériel de lutte contre la BVD (et la parution de l'instruction technique associée) rendant obligatoire le dépistage de la BVD dans son troupeau, le Conseil d'Administration du GDS du Doubs a décidé :



- **D'allouer l'aide au dépistage auriculaire de la BVD aux seuls élevages qui dépistent 100 % de leurs naissances.** Ce seuil d'éligibilité a été élevé progressivement ces deux dernières années.

Cette aide est versée par déduction sur l'appel de cotisation. *Elle fait l'objet d'un soutien financier de la Région Bourgogne – Franche-Comté.*

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

- D'allonger le délai de l'impression de l'ASDA de naissance jusqu'à l'obtention du résultat BVD du veau. (Ce projet a été décalé en raison des perturbations rencontrées ce printemps).

Cette mesure va permettre un affichage clair pour les opérateurs commerciaux et les éleveurs qui introduisent.

Il est également prévu d'imprimer les mentions BVD défavorables sur l'ASDA, en particulier pour prémunir le collectif des quelques éleveurs qui ne respecteraient pas la réglementation en alimentant le circuit commercial de bovins infectés ou IPI.



Dans le cas où l'ASDA a été libérée sans que la mention n'ait pu être imprimée, l'éleveur a la possibilité d'éditer lui-même une attestation pour ses bovins non IPI depuis le site internet du GDS <https://www.gdsbfc.org> (ou depuis SYNEL).

Enveloppes d'envoi des prélèvements auriculaires

Lors de votre commande de boucles d'identification, vous recevez autant d'enveloppes préaffranchies et de sachets plastiques que de paires de boucles. Pour les échantillons prélevés le même jour, il est possible d'en mettre jusqu'à trois dans la même enveloppe (sans changer de gamme de poids d'affranchissement). De fait, vous accumulez un stock d'enveloppes d'avance. **Gardez-les !**



Il est prévu, pour la commande annuelle de 2021, de réduire le nombre d'enveloppes de moitié à la livraison.

Depuis le 1^{er} janvier, le Laboratoire Vétérinaire Départemental du Doubs a revu à la baisse le tarif de l'analyse de biopsie auriculaire par PCR, désormais facturée 5,20 € HT (moins 10 centimes par analyse).



Quelques indicateurs départementaux

Au 31 mai 2020 :



Bovins non IPI : **94 %**

Veaux identifiés et dépistés : **96 %**

Veaux dépistés viropositifs : **0,2 %**

- Plus de 96 % des veaux nés et identifiés sont dépistés à la naissance. La progression est forte et a été renforcée par l'arrêté ministériel. **Le GDS25 interpelle systématiquement les quelques éleveurs qui ne respectent pas l'obligation du dépistage auriculaire à la naissance.**
- Seulement 43 % des veaux morts sont dépistés. Or le virus de la BVD pourrait expliquer la mort précoce du veau. **Vous disposez de boutons blancs prévus pour cet usage ainsi que pour le prélèvement des avortons.**
- 0,2 % des veaux dépistés sont viropositifs, soit 80 veaux depuis le début de l'année 2020. Porteurs du virus, ils doivent être éliminés ou recontrôlés dans certains cas.



Renforcement de la règle des concours, comices et rassemblements :



Rassemblement « Non IPI »
uniquement

Un élevage du Doubs qui ne respecterait pas l'obligation de dépister toutes ses naissances se verra refuser l'accès aux concours et comices.

Ce ne sont pas seulement les bovins détenus par le cheptel à un instant t, mais bel et bien tous les veaux nés dans l'élevage depuis

le 1^{er} juillet 2020 (et peut-être partis depuis) qui doivent avoir été dépistés à la naissance.



Les conditions restrictives pour les élevages suspects ou infectés en BVD ne sont pas modifiées.

- Elevage de statut « **suspect** » : les animaux participants devront présenter un résultat virologique négatif de moins de 15 jours et ce, même si l'animal dispose du statut non IPI.
- Elevage de statut « **infecté** » : pas de participation, sauf **s'il respecte toutes les conditions** suivantes :
 - L'élevage n'a pas détenu de porteur de virus (IPI, virémique) depuis au moins 10 mois (pouvant être porté à 12 mois selon décision de l'organisateur de la manifestation) ;
 - Tous les veaux nés dans l'élevage pendant cette période ont été dépistés ;
 - L'élevage doit présenter un résultat lait de tank PCR négatif et les bovins participants doivent présenter un résultat PCR négatif. Ces prélèvements doivent être réalisés dans les quinze jours précédant l'arrivée sur la manifestation.

Par ailleurs, les élevages identifiés à risque vis-à-vis de la besnoitiose ne sont pas autorisés à participer à un rassemblement.



Au printemps 2019, suite à une circulation du virus IBR dans un centre de rassemblement du département, quatre de nos élevages avaient été contaminés. Cet épisode portait à 10 le nombre total d'élevages infectés. Un an après, la situation épidémiologique s'est bien améliorée puisque 7 de ces élevages infectés se sont assainis et ont, pour 5 d'entre eux, déjà retrouvé une qualification « Indemne » en IBR.

Notre département ne compte donc **plus que 3 élevages infectés**, soit une prévalence de 0,13 %.

Cette situation très favorable permet d'aborder plus sereinement l'entrée en vigueur en avril 2021 des nouvelles dispositions européennes de la Loi de Santé Animale. En effet, celles-ci viendront renforcer les conditions d'acquisition de la qualification indemne, mais aussi de son maintien pour certains troupeaux.



Cette action bénéficie du soutien financier de la Région Bourgogne – Franche-Comté.

L'équipe du GDS se tient à votre disposition pour toute demande de renseignement concernant les actions sanitaires :

Cédric CHAPUIS	Directeur (Vétérinaire)	
Marianne BALLARIN	Secrétariat général et comptabilité	03.81.65.52.07
Christine BLANC	Introductions – ASDA, cotisations	03.81.65.52.34
Florine BLANC	Introductions – ASDA, concours, Edition de DAP	03.81.65.52.10
Marie BOUHELIER	BVD, concours et attestations, Paratuberculose – Salmonelles, Formation éleveurs	03.81.65.52.89
Eva DICK	Projet Mo3 Santé (apprentissage Idele)	
Elise LONGET	Cellule de prévention (CDO-P), Caisse soutien diagnostic, DASRI, Communication	03.81.65.07.56
Adrien MAIROT	BVD, concours	03.81.65.52.05
Sylvie RUSCONI	Prophylaxie Missions déléguées, IBR et attestations, Introductions – ASDA, BVD	03.81.65.07.55

Enfin le GDS participe actuellement à des travaux de recherche appliquée : le projet Mo3 Santé, pour contribuer à **l'amélioration de la santé de la montbéliarde** à partir de l'exploitation des événements sanitaires enregistrés dans SYNEL (partenariat Umotest, Conseil élevage, INRA, Idele) et le projet CADUBLIN, pour étudier plus en détail les facteurs de risque de contamination du lait par **Salmonella Dublin** (partenariat URFAC, Idele, vétérinaire, Conseil élevage).



Vous trouverez également, joint à cet envoi, un bulletin de l'**AFDI** vous proposant de soutenir ses actions tournées vers les paysans du Sud. Les maladies se transmettent d'un continent à l'autre. L'action sanitaire collective sans structure organisée des éleveurs est vaine. **C'est le sens de notre démarche !**

Le Président, Lionel MALFROY